



*Auto-École*  
**DS PERMIS**

## PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### **CATÉGORIE B - FILIÈRE AAC**

Le permis B permet de conduire un véhicule qui :

- Est affecté au transport de personnes ou de marchandises ;
- Dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes ;
- Qui comporte 9 places assises maximum (conducteur compris)

#### **⊗ PUBLIC VISÉ**

CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE B

#### **⊗ OBJECTIF PÉDAGOGIQUE**

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie et en sécurité un véhicule de la catégorie B.

#### **⊗ PRÉ-REQUIS**

- Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ».
- Être âgé de 15 ans.

#### **⊗ MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire, l'auto-école procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures en pratique.

#### **⊗ RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE**

DIA DAHA

#### **⊗ PROFIL DES INTERVENANTS**

Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et/ou du Titre Professionnel ECSR et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

#### **⊗ MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Ordinateur, Téléviseur, Box pour le code et DVD, Tablette, Tableau blanc et paper-board, Outils pédagogiques, 1 véhicule école.

#### **⊗ MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES**

L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives :

- Des bilans de compétences, en toute autonomie durant la formation ;
- 1 examen blanc en fin de formation.

AUTO-ÉCOLE DS PERMIS  
2 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE  
28110 LUCE  
SIRET 908 406 580 000 21 – NDA 24 28 02049 28  
AGREMENT N° E 22 028 0009 0



*Auto-École*  
**DS PERMIS**

### **⊗ SANCTION DE LA FORMATION**

Dès les compétences acquises une attestation de fin de formation initiale est transmise à l'élève.

### **⊗ DÉROULEMENT DE LA FORMATION**

1. Une évaluation préalable permettant de définir un volume de formation, en voiture avec un enseignant et une tablette (Support AGX Harmobil) d'une durée de 55 minutes.  
A la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum pour la catégorie B est signé.
2. Formation théorique (Code de la Route) comprenant des cours thématiques et des tests d'évaluation conformes à l'épreuve théorique générale, en présentiel et en ligne sur PREPACODE ENPC.
  - Possibilité d'Alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation et d'efficacité devant votre formation.
3. Formation pratique
  - 4 compétences générales sont enseignées
  - A l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève et délivre une attestation de fin de formation si l'élève a satisfait à ce bilan (autre bilan ultérieur si résultat insatisfaisant).
  - L'auto-école fournit un livret d'apprentissage dématérialisé détaillant les 4 compétences générales. Ce livret permet à l'élève de se situer dans sa formation. Il est obligatoire lors des cours.
4. Conduite Accompagnée (CA) :
  - La CA débute par un rendez-vous préalable d'une durée de 2H, avec la présence d'un accompagnateur. Le but de ce rendez-vous est de conseiller l'accompagnateur.
  - Durée de la CA, 1 an minimum, au moins 3 000 km à parcourir (la circulation est interdite à l'étranger)
  - 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires d'une durée de 3 heures.  
Un rendez-vous pédagogique se déroule en 2 parties :
    - \* Une séance individuelle de conduite de 60 minutes
    - \* Une séance collective d'animation en salle de 120 minutes

Plusieurs thèmes doivent être obligatoirement traités pendant les 2 rendez-vous pédagogiques : Alcool, Vitesse, Fatigue/Vigilance/Médicaments, Assurances.

D'autres thèmes sont facultatifs : Intempéries, Conduite sur autoroute, nuit etc.

Le choix de ces thèmes est fait en fonction des demandes ou bien de carences constatées par l'enseignant.

La présence d'au moins un accompagnateur est obligatoire à chacun de ces rendez-vous.

Le 1<sup>er</sup> rendez-vous est réalisé entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale et le 2<sup>ème</sup> doit avoir lieu lorsqu'au moins 3 000 km ont été parcourus ou au minimum 1 an de conduite accompagnée.

Un 3<sup>ème</sup> rendez-vous peut être organisé sur les conseils de l'auto-école ou à la demande de votre accompagnateur ou de vous-même.



*Auto-École*  
**DS PERMIS**

## ⊗ CONTENUS DE LA FORMATION

### FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

<b>Le Conducteur</b> : les effets dus à la consommation d'alcool/drogues et de médicaments sur la conduite ; l'influence de la fatigue sur la conduite ; la pression sociale et la pression des pairs...	<b>Prendre et quitter son véhicule</b> : l'installation au poste de conduite ; entrer et sortir de son véhicule.
<b>La circulation routière</b> : la signalisation ; les intersections ; les règles de circulation ; la vitesse ; le croisement et dépassement ; l'arrêt et le stationnement...	<b>La réglementation générale</b> : le transport de personnes et le chargement ; l'assurance et autres documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule...
<b>La Route</b> : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée ; l'autoroute ; les tunnels ; les passages à niveau...	<b>Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité</b> : les témoins d'alerte ; les feux ; le contrôle technique ; les niveaux ; les pneus.
<b>Les Autres Usagers de la route</b> : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers ; les usagers vulnérables ; les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leur conducteur...	<b>La sécurité des passagers et du véhicule</b> : l'installation des enfants et des adultes, équipements de sécurité du véhicule ;
<b>Les notions diverses</b> : documents administratifs, permis à points, infractions/sanctions, transport de passagers et du chargement ;	<b>Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement</b> : l'éco-mobilité ; l'achat éco responsable ; l'éco-conduite.
<b>Les premiers Secours</b> : règles de comportement en cas d'accident ;	

### COMPÉTENCES :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

Entraînement à l'épreuve du code de la route

- Évaluation en autonomie ; Auto-évaluation ; Examens blancs



*Auto-École*  
**DS PERMIS**

## **FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE**

### **COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul**

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

### **COMPÉTENCE 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.**

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

### **COMPÉTENCE 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

### **COMPÉTENCE 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.**

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'éco-conduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures / Risques / Influences de l'entourage/ pressions sociétales